



L'Agence de la solidarité nationale

La solidarité nationale plus que jamais à l'ordre du jour

Les questions électorales ont dominé le Conseil des ministres du jeudi 8 février 2024. La presse locale a complètement occulté le dernier décret adopté par le chef et l'Etat Faure Gnassingbé et son gouvernement. Il portait sur la réorganisation de l'Agence ...



PAGE 3

POLITIQUE



Législatives et régionales

Même les plus insatisfaits annoncent leur participation

Les élections législatives et régionales se tiendront le 13 avril 2024. Le gouvernement a accepté de faire des réformes en concertation avec les acteurs politiques. Mais, certains expriment toujours leur insatisfaction. Et pourtant, ils annoncent...

PAGE 3

REPORTAGE



Togo/Franc-maçonnerie

Le grand maître du GODF illumine de sa présence l'orient de Lomé

Arrivé pratiquement au terme d'une visite de travail au Togo, le Grand Maître du Grand Orient de France (GODF), Guillaume Trichard, a échangé à cœur ouvert et à visage découvert avec la presse togolaise...

PAGE 11



Législatives et régionales de 2024

La machine électorale de la Ceni a démarré sans difficultés

Les choses vont vite en ce qui concerne l'organisation des élections législatives et régionales d'avril 2024. Quelques heures après le Conseil des ministres qui a donné le coup d'accélérateur, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a entamé les derniers préparatifs.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Le Togo à la présidence du Comité consultatif de la concurrence de l'ARCC

Le directeur général du commerce Talime Abe, a été porté à la tête du Comité consultatif de la concurrence (CCC) de l'Autorité régionale de la concurrence de la Cédéao (ARCC), à l'issue de la 8^e session tenue fin de semaine dernière à Lomé.

Au cours de cette réunion, il a été également question pour les membres de valider le projet de memorandum de la Cédéao sur la protection des consommateurs.

Créée en 2008, l'Autorité régionale de la concurrence de la Cédéao (ARCC), est le régulateur de la concurrence régionale. Elle a pour mandat principal, de promouvoir la concurrence en Afrique de l'Ouest en réglementant les pratiques commerciales restrictives, les aides d'État, les fusions et acquisitions, qui vont à l'encontre des intérêts des consommateurs.

Plus de 4 Millions d'abonnés!

logocom.tg



SOMMAIRE

Conjoncture économique dans l'Uemoa
L'état des Finances publiques du Togo au 3^e trimestre 2023



P 5

Jeunesse et initiative
Les grands chantiers des droits de l'homme



PP 6&7

Togo / Franc-maçonnerie
Le grand maître du GODF illumine de sa présence l'orient de Lomé



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

A Timbou, Zenabou s'autonomise avec le stockage de maïs

«Arouna Zenabou est une agricultrice accomplie. Depuis chez elle, dans le canton de Timbou, elle gère son magasin de stockage de maïs. Non seulement elle vend son maïs aux habitants de Timbou, mais sa production parvient également aux consommateurs de Cinkassé centre grâce à son réseau de distribution. En tant que bénéficiaire en fin de cycles des Produits FNFI et éligible pour le produit Nkodede, Arouna Zenabou veut s'inscrire dans une initiative de plus grande envergure, visant à repenser et à transformer les rôles attribués aux femmes et aux hommes à l'échelle de toute la préfecture de Cinkassé. En effet, elle rêve de construire un magasin moderne et adapté au stockage et à la conservation d'oignons et de céréales

PARCOURS

Il y a quelques années, la famille d'Arouna Zenabou suivait encore un schéma assez classique. Son époux était le seul à rapporter un salaire à la maison et ce qu'il gagnait comme travailleur journalier ne suffisait pas à subvenir aux besoins de la famille. Le couple avait un petit champ dont Zenabou s'occupait seule. Pour joindre les deux bouts, elle vendait à maigre profit son excédent de maïs sur le marché local. Arouna Zenabou et son époux avaient du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants. Le cours de cette histoire a commencé à changer en 2016. Des connaissances dans le voisinage étaient déjà bénéficiaires des produits FNFI. C'est par elles que Zenabou a appris l'existence du Fonds. Pour elle, c'était l'occasion rêvée d'agrandir son champ et d'en faire une vraie petite entreprise. De plus, dans le canton de

Timbou, nombre d'autres femmes bénéficiaires FNFI étaient agricultrices. C'est donc tout naturellement que Zenabou a souhaité se lancer à son tour dans l'aventure. "Je n'ai pas hésité", confie-t-elle. Elle a donc mené les démarches nécessaires et est devenue bénéficiaire en 2016. Avec le FNFI, les services financiers proposés sont accompagnés de formations en éducation financière, qui aident les entrepreneures à accroître leur productivité tout en gérant bien la trésorerie. Grâce aux prêts successifs obtenus, elle est parvenue à atteindre une échelle de production commerciale, tandis que les séances d'éducation financière lui ont permis d'acquérir les compétences dont elle avait besoin pour développer son affaire.

Les débuts n'ont pas été faciles. Elle n'avait aucune

expérience du métier d'agricultrice à plein temps. Aujourd'hui, Zenabou stocke des sacs de maïs qu'elle vend en période de disette. Elle vend sur le marché local ainsi que dans Cinkassé Centre. Elle fait aussi partie d'un groupement de productrices. Elle témoigne : "Aujourd'hui j'ai un petit magasin de stockage de maïs. Pour en arriver là, j'ai utilisé les

maïs, mais les autres en ont. Je dois encore augmenter ma production." Et pour y parvenir, elle compte une nouvelle fois sur le FNFI. "Si j'obtiens le produit Nkodédé, ça va beaucoup m'aider. Je veux avoir plus de terres pour produire plus et surtout construire un magasin moderne et adapté au stockage et à la conservation d'oignons et de céréales".

espère continuer à investir dans l'éducation de ses enfants et économiser assez d'argent pour construire une maison. Pour l'heure, savoir qu'elle crée des perspectives meilleures pour sa famille lui suffit. Surtout, son travail acharné est reconnu et elle s'aperçoit peu à peu que sa réussite en inspire d'autres.

" Comme c'est moi qui



Zenabou

crédits obtenus pour louer des terres cultivables et pour acheter de l'engrais".

Des ambitions

Zenabou n'est pas épargnée par les difficultés de la gestion courante d'une entreprise. Des cultivateurs de Timbou ont toujours la capacité de produire plus qu'elle. "Des fois je n'ai plus de

Malgré ces difficultés, tout va bien pour Zenabou et sa famille. Grâce à ses bénéfices, elle peut envoyer ses enfants à l'école. Son champ est tellement rentable que son mari ne travaille plus comme journalier et l'aide à présent au champ. Elle est aussi à même de participer pleinement aux décisions du ménage. À l'avenir, elle

garantis à ma famille un moyen d'existence, je vois que mon entourage prend en compte et apprécie mes points de vue", déclare-t-elle. "J'adore le fait que mes proches et mes voisins soient eux aussi tentés de prendre des risques et de se lancer dans une activité."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatine
E-mail : atogomatine@gmail.com
Site web: www.togomatine.tg
Tw: @togomatine1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchoso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo
Edy Alley
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

L'Agence de la solidarité nationale

La solidarité nationale plus que jamais à l'ordre du jour

Les questions électorales ont dominé le Conseil des ministres du jeudi 8 février 2024. La presse locale a complètement occulté le dernier décret adopté par le chef et l'Etat Faure Gnassingbé et son gouvernement. Il portait sur la réorganisation de l'Agence de la solidarité nationale (ASN).



Faure Gnassingbé lors du lancement d'un projet de cantines scolaires à l'intérieur du pays (Images d'archives)

L'ASN a été créée par décret du 5 février 1992. L'organisation fait aujourd'hui face à des contraintes d'ordre opérationnel et à des défis liés à son efficacité et à sa gestion. Selon le communiqué du Conseil des ministres, « sa mission de service public demeure toutefois pertinente et nécessaire pour contribuer à la gestion des situations d'indigence et de vulnérabilité, conformément à la politique de solidarité et d'inclusion sociale de la Feuille de route gouvernementale ».

Pour rappel, l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 a pour objectif de « renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ». En effet, sans cette inclusion et cette harmonie sociales, il sera difficile de continuer à garantir la paix sur l'ensemble du territoire national. La paix n'est jamais prioritairement au bout du canon.

Donc, même si les Forces de défense et de sécurité (FDS) font un travail important de sécurisation du territoire national, l'aspect social est primordial, et les gouvernants le savent. Une institution comme l'ASN doit pouvoir jouer un rôle prépondérant dans le renforcement de la solidarité nationale. Cela est d'autant plus important si l'on considère le contexte sécuritaire au sein duquel le pays évolue depuis quelques années.

Le décret adopté par le Conseil des ministres vise à doter l'agence des organes de gouvernance conformes à son statut d'établissement public administratif à caractère social, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative, d'une part, et, d'autre part, à permettre la mise en œuvre de réformes pour lui assurer un fonctionnement optimal et une efficacité réelle sur le terrain.

Edem Dadzie

Législatives et régionales de 2024

La machine électorale de la Ceni a démarré sans difficultés

Les choses vont vite en ce qui concerne l'organisation des élections législatives et régionales d'avril 2024. Quelques heures après le Conseil des ministres qui a donné le coup d'accélérateur, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a entamé les derniers préparatifs.

Dans le respect du décret du 8 février 2024 convoquant le corps électoral, le président de la Ceni, Dago Yabre, invite les partis politiques, les regroupements politiques et les groupes de candidats indépendants à soumettre leurs dossiers au siège de son institution pour les élections législatives et au siège de chaque Commission électorale locale indépendante (Celi) pour les élections régionales.

Les dépôts de candidatures sont ouverts du 19 au 28 février 2024. Les candidats aux élections législatives doivent être des Togolais de naissance, âgés d'au moins 25 ans à la date des élections, inscrits sur une liste électorale, capables de lire, écrire et de s'exprimer dans la langue officielle, et ne pas être frappés d'inéligibilité ou d'incompatibilité.

« Les députés seront élus selon un scrutin de liste bloquée à représentation proportionnelle, chaque liste comportant le double du nombre de sièges à pourvoir dans chaque circonscription électorale. Les candidats seront déclarés élus selon l'ordre de présentation sur la liste », a précisé Dago Yabre.

Concernant l'élection des conseillers régionaux, les candidats éligibles doivent être des citoyens des deux sexes, âgés d'au moins 25 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, capables de lire, écrire et s'exprimer dans la langue officielle, et résidant

depuis au moins six mois sur le territoire national.

Les conseillers régionaux seront élus au suffrage universel direct, selon un scrutin de liste bloquée à représentation proportionnelle, chaque liste comportant un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir dans une proportion de 50%. Pour déposer leur candidature, les postulants doivent fournir une déclaration de candidature

pièces telles qu'une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise, un extrait de l'acte de naissance, un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois, une photo d'identité, une déclaration de l'intéressé certifiant qu'il pose sa candidature et qu'il n'est pas dans une situation d'inéligibilité, et une déclaration indiquant que le parti qui investit le candidat est en règle vis-à-vis des dispositions de la Charte des partis politiques », a précisé le président de la Ceni.

La Ceni informe également



Dago Yabre

comprenant les noms, prénoms et sexe de chaque candidat de la liste, ainsi que les informations nécessaires à l'impression du bulletin de vote unique, le nom du parti politique ou du regroupement politique, le logo sur clé USB et sur support papier, et l'indication de la circonscription électorale.

« La déclaration de candidature doit être accompagnée de

que les formulaires de déclaration et de transmission de candidatures seront disponibles à son secrétariat et au siège de chaque Celi, tous les jours ouvrables, de 07h 00 à 12h 00 et de 14h 30 à 17h 30 à partir du 13 février prochain. Le président de la Ceni a averti que tout dossier incomplet sera rejeté.

TM

Législatives et régionales

Même les plus insatisfaits annoncent leur participation

Les élections législatives et régionales se tiendront le 13 avril 2024. Le gouvernement a accepté de faire des réformes en concertation avec les acteurs politiques. Mais, certains expriment toujours leur insatisfaction. Et pourtant, ils annoncent leur participation.



Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson (à gauche) et Jean-Pierre Fabre (Image d'archives)

Parmi les plus insatisfaits, l'on peut citer l'Alliance nationale pour le changement

(ANC) de Jean-Pierre Fabre, et la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP),

un regroupement dirigé par Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, secrétaire générale de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA). Le nouveau découpage électoral effectué il y a quelques jours par le gouvernement après l'adoption d'un texte à l'Assemblée nationale ne plaît toujours pas au parti du maire du Golfe 3.

« La région Maritime essentiellement et les préfectures du Golfe, d'Agoènyivé et du Zio en particulier, demeurent, comme toujours, les collectivités les plus sévèrement lésées et discriminées dans la nouvelle répartition des sièges de député ; De plus, la région Maritime qui rassemble 44% de la population totale

est créditée de 31 sièges de député, ce qui donne un quotient de représentation qui s'établit à 114.031 habitants par député, soit presque le double du quotient national », déclare Eric Dupuy, porte-parole de l'ANC.

« Par contre, toute la région de la Kara, 12% de la population nationale, se voit octroyer 19 sièges de député alors que la seule préfecture du Golfe, 16% de la population nationale est créditée de seulement 8 sièges de député ; etc... », a expliqué Eric Dupuy.

Pour lui, le nouveau découpage électoral ne règle en rien les préoccupations exprimées par l'ANC concernant les inégalités dans la représentativité des

députés. Mais, promet Jean-Pierre Fabre : « nous allons participer aux prochaines élections législatives et régionales et l'ANC sera représentée dans toutes les circonscriptions électorales ».

Au niveau de la DMP l'on dénonce l'absence de consultation des partis politiques. Il faudrait toutefois rappeler qu'il y a eu des travaux au sein du Cadre permanent de concertation (CPC) qui rassemble les voix les plus représentatives à ce jour sur la scène politique. Et même si elle qualifie le gouvernement d'illégal et d'illégitime, la DMP appelle ses partisans à aller voter en avril prochain.

La rédaction

ACTE D'APPEL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS (2023)

ET LE Jeudi, 27 Juillet A / HEURES / MINUTES

A la requête de Monsieur CAMARA Mahamadou, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assisté de Maître Georges Koffi KODJO, Avocat à la cour, Quartier Ago-Anomé Plateau première rue à droite après carrefour 2 lions, direction Limousine, troisième rue à gauche, troisième maison à gauche ; OS BP : 8979 Lomé Tel : 91 11 42 09 Lomé-TOGO ;

NOUS :

Avons dit et déclaré à :

Dame AMAKOE Povi, demeurant et domiciliée à Lomé où étant et parlant à : La requise contactée par téléphone (9073 0885) nous a déclaré être au Ghana et ne reviendra qu'après deux (02) semaines. N'ayant pas accepté que son conseil, Maître HOUNAKEY-AKAKPO Kossi, Avocat à la Cour, reçoive l'acte et ne connaissant son domicile ni sa résidence, signification est faite par affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.

Que mon requérant est appelant, comme de fait par les présentes, il interjette formellement appel contre le Jugement N°1192/23 rendu le 14 Juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé et ce, pour les torts et griefs que lui cause ledit jugement, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé ;

Et pour qu'il ne l'ignore,

Afin qu'il soit statué sur ledit appel, nous Huissier susdit et soussigné, à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, avons donné assignation au requis, à comparaître le MERCREDI 17 AOÛT 2023 A 09 HEURES 00 MINUTES, heures et jour suivants s'il y a lieu par-devant la Cour d'Appel de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville ;

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la Cour d'Appel, pour les motifs à exposer ultérieurement devant ladite Cour, de reformer le jugement entrepris et d'adjuger à l'appelant l'entier bénéfice de ses conclusions ultérieures ;

PAR CES MOTIFS

EN LA FORME

Voir recevoir l'appelant pour avoir interjeté appel du Jugement N°1192/23 rendu le 14 Juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé dans les formes et délai de la loi ;

AU FOND :

- Voir mettre à néant le jugement attaqué et émendant, voir décharger l'appelant des dispositions et condamnations prononcées contre lui par ledit jugement ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier Juge aurait dû faire ;

- Voir adjuger à l'appelant l'entier bénéfice des conclusions par lui prises devant le premier Juge et celles qu'il croira devoir y ajouter devant la Cour de céans ;

- S'entendre en outre condamner l'intimé aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Georges Koffi KODJO, Avocat à la Cour aux offres de droit ;

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'IL N'EN IGNORE :**

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.

L'HUISSIER

COUR D'APPEL DE LOMÉ
ARRIVEE LE 30 JUL
ENREGISTRE SOUS N° 0096REQUETE AFIN DE DESIGNATION D'UN JOURNAL DE
DIFFUSION NATIONALE POUR INSERTION D'UNE
NOTIFICATION

A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LOMÉ

Monsieur CAMARA Mahamadou, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assisté de Maître Georges Koffi KODJO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Ago-Anomé Plateau, première rue à droite après Carrefour 2 Lions, direction Limousine, troisième rue à gauche, troisième maison, OSBP : 8979 Lomé, Email : cabinetmaîtrekodjo@gmail.com; Tél : 91 11 42 09, Lomé-Togo, en l'étude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suite ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'un litige foncier l'oppose à la nommée AMAKOE Povi, demeurant et domiciliée à Lomé ;

Qu'il a interjeté appel contre le jugement n°1192/23 rendu le 14 juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Que dame AMAKOE Povi, contactée par téléphone 90 73 08 85, le jeudi, 27 juillet 2023 par son huissier instrumentaire, a déclaré qu'elle se trouve au Ghana et ne reviendra qu'après deux (02) semaines ;

Qu'elle n'a pas autorisé l'huissier instrumentaire à déléguer à son conseil pour elle, Maître HOUNAKEY-AKAKPO Kossi, Avocat à la Cour, l'exploit de signification de l'Acte d'Appel ;

Que ne connaissant son domicile ni sa résidence, signification a été faite conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile qui dispose : « Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge. » ;

Que le jeudi, 27 juillet 2023, la notification a été faite par affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé, et ce conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile ;

Que le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner tel journal de diffusion nationale qu'il vous plaira pour l'insertion de la notification de l'Acte d'Appel, conformément l'article 58 du Code de Procédure Civile ;

Présentée à Lomé, le 03 août 2023.

Le Conseil



P.L.

01 copie de l'exploit de signification par affichage

ORDONNANCE N° 0096/2024

Nous WUTTOR Koku Amégboh, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et la pièce jointe ;

Vu les dispositions des articles 58 et 215 du Code de Procédure Civile Togolais ;

Attendu que la requête nous paraît fondée ;

Désignons en conséquence, le Journal de Diffusion Nationale TOGOMATIN, pour l'insertion de la signification de l'Acte d'Appel, du 27 juillet 2023 ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à Lomé, le 30/01/2024

LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL



Pêche

Une reprise couronnée par une production de 24.000 tonnes de poissons en 2023

La courbe de la production halieutique au Togo est de nouveau ascendante. Les dernières statistiques rendues publiques par la direction des pêches et de l'aquaculture, montrent une croissance de la production nationale de presque 7% par rapport à 2022.

De 32201 tonnes en 2016, la production de la pêche a chuté en 2020 pour s'établir à 18658 tonnes. Elle connaît une légère hausse en 2021, où elle passe à 18819 tonnes, puis en 2022, à 22 656 tonnes. En 2023, la production croît de façon un peu plus significative où elle

artisanale, de la pêche continentale, la pêche maritime chalutière et de la pisciculture.

Dans les détails, en ce qui concerne la pêche maritime artisanale, avec une production de 14862 tonnes de poissons en 2013, elle s'est retrouvée à 14 910

tonnes de poissons en 2013. En 2022, elle a capturé 6502 tonnes avant de s'établir à 6 734 tonnes en 2023, soit 3,57% par rapport à l'année passée.

La pêche maritime chalutière de son côté, a produit 153 tonnes de poissons en 2013. Cette production a chuté en 2022 pour se retrouver à 93 tonnes, avant de remonter en 2023 pour s'établir à 128 tonnes, soit 38,37% par

retrouvé en 2023 avec une production de 1568 tonnes, soit 36,23% de production en comparaison à l'année précédente.

Ces chiffres montrent que les voyants du secteur aquacole sont au vert au Togo. C'est donc un résultat éloquent à mettre à l'actif des diverses réformes initiées par l'exécutif dans la production halieutique au Togo.

L'inauguration du port de pêche moderne de Lomé en 2021 en vue de mieux lotir les acteurs du secteur pour décupler la production, est une action majeure du gouvernement en faveur du secteur. En créant l'institut IFAD (Fonds international de développement agricole) Aquaculture d'Elavanyon, et en initiant différents projets pour une meilleure valeur ajoutée du secteur à l'économie, c'est autant d'initiatives qui rendent compte de l'importance que le gouvernement accorde au secteur.

Aussi au travers du «Projet de développement de l'aquaculture au Togo » (PDAT) réalisé sur le site piscicole à Nangbéto, le bilan est satisfaisant selon le ministère de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière. Ce

projet a permis l'acquisition de soixante (60) cages flottantes, de six (06) pirogues motorisées et de 63 tonnes d'aliments et de 56 000 alevins.

Par ailleurs, afin de promouvoir la production et la consommation locales, l'exécutif togolais à travers le ministère de tutelle, s'est engagé à favoriser la production piscicole locale. C'est ainsi que plusieurs fermes piscicoles s'attèlent à relever le défi d'augmenter la production dans le secteur. On y retrouve un grand nombre dans la préfecture de Zio.

Malgré ces initiatives, le marché togolais dépend essentiellement de l'exportation. Ce gap entre le besoin local et la production locale diminue au fil des années grâce aux différentes initiatives gouvernementales et aussi privées. En 2024, le gouvernement prévoit d'investir 2 milliards FCFA dans le secteur. Cette dotation permettra de renforcer les projets existants et d'initier de nouveaux en vue d'augmenter la production halieutique nationale.

Edy Alley



Étalage de vente de poissons frais aux abords du port de pêche

atteint 24229 tonnes, soit 6,94% d'augmentation par rapport à 2022.

Les statistiques officialisées sont la compilation de 4 catégories différentes liées à la production halieutique. Il s'agit de la pêche maritime

en 2022. Elle grimpe de nouveau pour atteindre 15799 tonnes en 2023, soit une croissance de 5,96% par rapport à l'année précédente.

La pêche continentale quant à elle, était de 5 000

rapport à 2022.

Pour finir, le secteur piscicole a produit 23 tonnes de poissons en 2013. De 23 tonnes, il s'est hissé à 1151 tonnes de poissons en 2022. Ce secteur ne cessant de grimper, s'est

Conjoncture économique dans l'Uemoa

L'état des Finances publiques du Togo au 3^e trimestre 2023

La note de conjoncture économique régionale dans l'Uemoa du troisième trimestre 2023 indique que les recettes budgétaires totales s'y sont établies à 4538,8 milliards FCFA contre 4053,9 milliards au même trimestre de l'année précédente. Au sujet du Togo, on relève une augmentation des recettes publiques, une légère hausse des dépenses publiques et une amélioration du déficit budgétaire.

Les recettes budgétaires au Togo ont cru de 41,5 milliards FCFA, soit +21,6%. Cette évolution des recettes au Togo est aussi constatée dans d'autres pays de l'Uemoa sauf le Niger et le Burkina Faso. En Côte d'Ivoire, les recettes ont cru de 363,0 milliards, soit +25,0%. Au Mali, elles ont cru de 81,0 milliards, soit +14,2%. La même tendance se poursuit, au Sénégal avec une hausse de 62,3 milliards, soit +7,2%, et en Guinée Bissau (+6,6 milliards, soit +21,2%). Au total, les recettes budgétaires sont établies à 4538,8 milliards FCFA contre 4053,9 milliards au même trimestre de l'année

précédente. Cette évolution correspond à une hausse de 484,9 milliards FCFA soit une progression relative de 12,0% en glissement annuel. Une analyse des principales composantes des recettes indique que la hausse des recettes totales de l'Union s'explique par la mobilisation accrue de ces recettes dans tous les Etats membres de l'Union, sur la période, à l'exception du Niger (-56,0 mds, soit -25,4%).

Au Togo par exemple, l'augmentation des recettes est estimée à +40,9 mds. Composé de recettes fiscales et non fiscales, les recettes totales

présentent un glissement annuel de +21,6%. De 181,2 milliards FCFA au dernier trimestre 2022, les recettes fiscales sont fixées à 222,1 milliards FCA, soit 22,6% en glissement annuel. Les recettes fiscales quant à elle, estimées à 11,7 milliards FCFA en 2023, étaient à 10,3 milliards en



Ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya

2022, soit un glissement annuel de 13,5%.

S'agissant des dépenses publiques totales, le Togo enregistre une hausse

de 2,0 milliards FCFA, soit +0,5% en glissement annuel. Avec 414,4 de dépenses publiques au 3^e trimestre 2022, on se retrouve à 416,5 milliards FCFA, soit un glissement annuel de 0,5%. Dans l'Union, les dépenses publiques totales se sont inscrites en hausse de 357,6

mds, soit une augmentation de 6,5%, par rapport au troisième trimestre de l'année 2022. Avec la hausse des dépenses

courantes dans l'Union qui s'est globalement établie autour de 4 263,1 milliards FCFA, celles du Togo est de 52,2 mds, soit +24,3%.

Par ailleurs, on note une amélioration du déficit budgétaire. Le Togo a enregistré une amélioration de sa position budgétaire de 39,5 milliards FCFA sur la même période. L'exécution budgétaire au sein des Etats membres de l'Uemoa indique que la position budgétaire globale de l'Union est restée déficitaire. Mais, elle est ressortie en amélioration de 127,4 milliards, par rapport au troisième trimestre de l'année 2022, pour se situer à -13 19,6 milliards. Seul le Sénégal a connu une augmentation de son déficit budgétaire au sein de l'Union.

Edy Alley

Jeunesse et initiative

Les grands chantiers des droits de l'homme

La promesse de dignité et d'égalité des droits que porte la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a fait l'objet de nombreuses attaques ces dernières années. Alors que le monde est confronté à de nouveaux défis - pandémies, conflits, inégalités croissantes, faillite morale du système financier mondial, racisme, changements climatiques-, les valeurs et les droits inscrits dans ladite Déclaration fournissent des repères pour que nos actions collectives ne laissent personne de côté.



Un groupe d'enfants

La DUDH consacre la valeur humaine sans distinction aucune, de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Ce document fondateur traduit dans plus de 500 langues différentes continue d'être, pour chacun d'entre nous, une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits humains.

La Déclaration a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948 et énonce, pour la première fois, les droits fondamentaux qui doivent être universellement protégés. Une initiative d'un an axée sur l'universalité, le progrès et l'engagement a abouti à une manifestation de haut niveau en décembre 2023, qui annonce les engagements mondiaux et les idées pour une

vision de l'avenir des droits humains.

Jeunesse et initiative « Droits humains 75 »

Durant les décennies qui ont suivi l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, les droits humains ont été davantage reconnus et garantis dans le monde entier. Elle a depuis servi de base à un système de protection des droits humains en expansion, qui se concentre aujourd'hui également sur les groupes vulnérables, comme les personnes handicapées, les peuples autochtones et les migrants.

L'initiative « Droits humains 75 » organisée sur une année, vise à faire évoluer la compréhension et l'action de la communauté vers une meilleure connaissance de l'universalité de la Déclaration et du militantisme qui lui est associée. Étant donné que les jeunes sont confrontés à des défis particuliers dans l'exercice de leurs droits, tout en étant

souvent à l'avant-garde de l'activisme en matière de droits humains, l'engagement des jeunes est un élément clé de l'initiative. Pour garantir cet engagement, le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a créé un groupe consultatif de jeunes, qui participe à la conception,

dans son ensemble. La lutte contre le racisme est le combat de tous. Tout le monde a un rôle à jouer dans la construction d'un monde sans racisme.

« Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard », António Guterres situe les responsabilités

Devant l'Assemblée générale des Nations unies, le secrétaire général de l'institution, António Guterres, a présenté en février 2023, avec fermeté et urgence, ses sept priorités pour l'année 2023 : le droit à la paix ; les droits sociaux et économiques ; le droit à un environnement propre, sain et durable ; le respect de la diversité et de l'universalité des droits culturels ; le droit à la pleine égalité entre les sexes ; les droits civils et politiques ; et les droits des générations futures.

Face à cette confluence de défis sans précédent de notre vivant, rassemblant guerres, crise climatique, inégalités records entre pays et citoyens, et divisions géopolitiques, le secrétaire général de l'ONU a préconisé un

manœuvre politique tactique pour s'accrocher au pouvoir, le prochain cycle économique ou même le cours de l'action du lendemain. L'avenir est toujours le problème de quelqu'un d'autre », a-t-il déploré. Selon lui, cette pensée à court terme irresponsable, immorale et contre-productive, rend les problèmes du moment « plus insolubles, plus conflictuels et plus dangereux ». D'où son message, rappelant l'obligation d'agir de manière profonde et systémique, de « cesser de bricoler », et d'opter pour la transformation, au rythme des évolutions rapides de la technologie et du climat.

Evoquant le 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, António Guterres a assuré qu'au 21ème siècle, les droits de l'homme au sens large constituent une feuille de route pour sortir de l'impasse. Ils incluent, a-t-il rappelé, le droit à la paix, démenti par l'invasion russe de l'Ukraine, les risques d'escalade et d'effusion

la mise en œuvre et au suivi des activités de l'initiative « Droits humains 75 ».

Combattre les inégalités, combattre le racisme

Le racisme, la xénophobie et les discriminations et



Droits et responsabilités

intolérances qui y sont liées existent dans toutes les sociétés. Le racisme nuit non seulement à la vie de ceux qui le subissent, mais aussi à la société

changement de cap, qui tranche avec la vision à court terme des décideurs et dirigeant politiques. Fondée sur « le prochain sondage, la prochaine

de sang croissants et les risques d'une guerre plus large.

Le secrétaire général a ainsi rappelé les points clés du nouvel agenda



António Guterres

pour la paix proposé par l'Onu qui revitalise l'action multilatérale et investit dans la prévention, la réconciliation et l'inclusion pour éviter les conflits.

Notant que les opérations de maintien de la paix de l'Onu manquent souvent de ressources et

nécessitent une réforme, par le biais de l'initiative Action pour le maintien de la paix+, le secrétaire général préconise une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix et d'opérations antiterroristes, dirigées par des forces régionales comme l'Union africaine,

dotées d'un mandat du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII et d'un financement garanti et prévisible.

Alors que 13.000 armes nucléaires sont toujours dans les arsenaux de la planète, il demande aussi de ramener

le désarmement et la maîtrise de ces armements au centre des préoccupations, qualifiant d'absurde la nuance prévoyant l'utilisation soi-disant tactique des armes nucléaires. Face à l'évolution technologique, il réclame aussi des mesures telles que l'interdiction internationale des cyberattaques contre les infrastructures civiles et les limites convenues au niveau international sur les systèmes d'armes létaux autonomes. « Le contrôle humain doit prévaloir », a-t-il déclaré.

« La liberté d'expression et la participation à la vie politique constituent l'essence même de la démocratie »

Le secrétaire général des Nations unies a aussi souligné que « la liberté d'expression et la participation à la vie politique constituent l'essence même de la démocratie et renforcent les sociétés et les économies ». Or, la démocratie recule et sous couvert de pandémie de Covid-19, « nous avons vu se développer une pandémie de violations des droits civils et politiques ». Sous le coup de lois répressives et de nouvelles technologies de contrôle des individus, d'abus envers les militants des droits humains, « l'espace de la société civile disparaît sous nos yeux » alors que le nombre de meurtres de journalistes a augmenté de 50% dans le monde », a déclaré le chef de l'Onu, tout en réitérant son « appel à l'action en faveur des droits humains », son désir de renforcer le soutien aux lois et politiques qui « protègent les droits à la participation et à la liberté d'expression ».

Evoquant le spectre d'une augmentation mortelle

des températures de 2,8 degrés Celsius, le chef de l'Onu a appelé à mettre fin à la guerre impitoyable, implacable et insensée contre la nature, à l'étouffement des océans et à la « surconsommation vampirique de l'eau » et à se concentrer sur deux priorités urgentes : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réalisation de la justice climatique. Outre la mise en œuvre de partenariats pour des transitions énergétiques justes avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Vietnam, il propose un Pacte de solidarité climatique dans lequel tous les grands émetteurs de gaz à effet de serre font un effort supplémentaire pour réduire les émissions, et les pays les plus riches mobilisent des ressources financières et techniques pour soutenir les économies émergentes à réaliser l'objectif de 1,5 degré Celsius.

« L'universalité et la diversité sont essentielles aux droits culturels et ces droits perdent leur sens si une culture ou un groupe est élevé au-dessus d'un autre... Arrêtez la haine. Installez des garde-fous solides. Soyez responsable du langage qui cause du tort », a-t-il demandé, en promouvant un nouveau code de conduite pour l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques inclus dans « Notre programme commun ».

Pour António Guterres, les banques multilatérales de développement devraient multiplier leur impact en mobilisant leurs fonds et les investisseurs privés dans la capacité des pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

Source : [un.org / news.un.org](https://www.un.org/news)

Chaque journée internationale représente une occasion d'informer le public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits fondamentaux, le développement durable ou la santé. Ces journées permettent au système des Nations unies, aux pouvoirs publics et à la société civile d'organiser des activités de sensibilisation et de mobiliser des ressources.

Attipoe Edem Kodjo



1^{ème} ORIGINAL

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE DE SURSIS
PROVISOIRE A EXECUTION DU JUGEMENT N°1192/2023
DU 14 JUILLET 2023 AVEC ASSIGNATION**

L'an deux mil vingt-trois (2023)
Et le Lundi, Vingt-huit (28) Août

A la requête de **Monsieur CAMARA Mahamadou**, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assisté de Maître Georges Koffi KODJO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Agoè Anomé Plateau, première rue à droite après Carrefour 2 Lions, direction Limousine, troisième rue à gauche, troisième maison à gauche ; 08 BP : 8979 Lomé ; Email : cabinetmaitrekodjo@gmail.com ; Tel : 91 11 42 09, Lomé-Togo ;

M. F. TIMSE, Huissier de Justice au de la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié en cette ville, Agoè-Ayè, près de commissariat, Immeuble 01/02, Sogodji

J'ai

Signifié et en tête des présents, laissé à :

Dame AMAKOE Povi, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à : *La personne de la requête contactée par téléphone (90-73-04-85) qui a promis de nous rappeler pour recevoir l'acte. Ne voyant pas fait nous l'avons récontacté plusieurs fois sans succès. Ne pouvons pas nous déplacer ni faire résidence, signification est faite par affichage à la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile.*

Entière certifiée conforme de l'ordonnance n°0803/2023 rendue le 09 août 2023, par laquelle le Président de la cour d'appel de Lomé a ordonné le sursis à exécution du jugement n° N°1192/2023 rendu le 14 juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

De suite à même requête demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, huissier susdit et soussigné, donné assignation à la requise ;

A COMPARAITRE VENDREDI PREMIER (1^{er}) SEPTEMBRE 2023 A NEUF (09) HEURES 00 MINUTES A L'AUDIENCE, par devant le président de la Cour d'appel de Lomé, statuant en matière de référé, au palais du RENOUEAU à Lomé, quartier Cacaveli.

POUR :

Les motifs exposés dans la requête ayant abouti au sursis à l'exécution du jugement N°1192/2023 rendu le 14 juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Il conviendra à monsieur le Président de la Cour d'appel, juge des référés de confirmer ledit sursis.

PAR CES MOTIFS

Et ceux à ajouter ou à déduire au besoin d'office

Au principal, renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles aviseront ;

Mais dès à présent, vu l'urgence,

Confirmer l'ordonnance de sursis à l'exécution n°0803/2023 rendue le 09 août 2023 par le Président de la Cour d'appel de Lomé ;


Ordonner l'exécution sur minute de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours ;

Condamner les requis aux entiers dépens.

SOUS TOUTES RESERVES

Et pour qu'ils ne l'ignorent, je leur ai étant et parlant comme dessus, laissé tant copie de l'ordonnance susvisée que celle du présent exploit dont le coût est de 30.000 Francs/CFA ;

L'HUISSIER



COUR D'APPEL DE LOMÉ
ARRIVÉE LE 09 AOÛT 2023
L'UNIFORMITÉ SOUS N° 0803

**REQUETE A FIN DE SURSIS A EXECUTION DU JUGEMENT N°1192/23
RENDU LE 14 JUILLET 2023 PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LOMÉ**

A

Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé

Monsieur CAMARA Mahamadou, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé.

Assisté de Maître Georges Koffi KODJO, Avocat à la Cour, Quartier Agoè - Anomé Plateau première rue à droite après Carrefour 2 Lions, direction Limousine, troisième rue à gauche, troisième maison à gauche ; 08 BP : 8979 Lomé ; Cél. : 91 11 42 09 Lomé-TOGO ;

A l'honneur de vous exposer :

Qu'il est propriétaire par voie d'achat auprès du sieur AKAKPOVI Dodji, d'une parcelle de terrain de contenance superficielle de 3 ares formant le lot N°471 A sise à Lomé au lieu dit Zogbedji (Préfecture du Golfe) suivant reçu de vente d'immeuble en date du 24 juin 2015 ;

Que sieur AKAKPOVI Dodji a lui-même acquis la parcelle par voie d'héritage de son auteur feu AKAKPOVI Anoumou qui de son vivant l'avait acquise par voie d'achat auprès de sieur ADJOGUIDI ADOGLIN Komlanvi, mandataire de la Collectivité AGBAGLO ;

Qu'entretemps, dame AMAKOE Povi a élevé des prétentions de droit de propriété sur ladite parcelle qu'elle prétend avoir acquise par voie d'achat auprès du Sieur N'DINOU Koami, membre de la collectivité AGBAGLO ;

Qu'elle estime disposer sur ladite parcelle d'un plan visé par les autorités administratives compétentes ;

Que par exploit en date du 27 juillet 2021 du ministère de Maître Martine A. VEDOME, Huissier de justice à Lomé, dame AMAKOE Povi a attrait le requérant par devant le Tribunal de Première Instance de Lomé pour :

- s'entendre confirmer le droit de propriété de Dame AMAKOE Povi sur la parcelle de terrain formant le lot N°471 d'une contenance superficielle de 2a 99ca sise à Kégué-Zogbedji pour l'avoir acquise de Monsieur N'DINOU Koami qui l'a acquise par voie d'héritage de la collectivité AGBAGLO après partage ;
- Ordonner l'expulsion des requis des lieux tant de corps que de biens ainsi que de tous occupants de leur chef ;

1

- Ordonner la démolition des constructions érigées sur les lieux par sieur CAMARA Mahamadou et ce, à ses frais ;
- Condamner les requis à payer à la requérante, la somme de 10 000 000 F CFA à titre de dommages-intérêts pour tous préjudices subis confondus (tracasserie judiciaires et privation de jouissance de son bien) ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner les requis aux entiers dépens. + ;

Malgré les arguments de faits et de droit développés par le requérant, le Tribunal de Grande Instance de Lomé a rendu le 14 Juillet 2023, le jugement N°1192/23 dont la teneur suit :

• Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la demanderesse et du défendeur CAMARA Mahamadou, par défaut réputé contradictoire à l'égard des défendeurs AKAKPOVI Dodji et SODJEDO Kodzo et par défaut à l'égard des défendeurs APEMEKOU Kouamivi ADJOGUIDI Komla, en matière civile immobilière et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit la demanderesse en son action ;

AU FOND

Déclare nulle, la vente d'immeuble intervenue entre les défendeurs sieurs AKAKPOVI Dodji et sieur CAMARA Mahamadou ;

Constate en revanche que la vente du lot N°471 consentie à la demanderesse le 20 août 2006 est parfaite et régulière ;

Ordonne en outre la démolition des constructions érigées sur le lot N°471 en cause par le défendeur CAMARA Mahamadou et ce, à ses frais ;

Condamne les défendeurs à payer à dame AMAKOE Povi, la somme de 500 000 F CFA à titre de dommages-intérêts pour tous préjudices confondus ;

Déboute le défendeur CAMARA Mahamadou de sa demande reconventionnelle et de toutes ses demandes comme mal fondées ;

Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamne les défendeurs aux dépens + ;

Que par exploit en date du 27 Juillet 2023 de Maître Frank A. TIMSE, Huissier de justice à Lomé, le requérant a relevé appel de ce jugement qui heurte de front le droit ;

Qu'il est à craindre que Dame AMAKOE Povi mette à exécution le jugement N°1192/23 rendu le 14 juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de

2

Lomé alors même que les griefs relevés contre ledit jugement sont tels qu'il ne pourra qu'encourir l'infirmité ;

Que l'exécution de ce jugement viderait non seulement de tout son sens l'appel interjeté, mais aussi et surtout créerait une situation irrémédiablement et irréversiblement préjudiciable au requérant ;

Que pour une meilleure administration de la justice, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 215 du code de procédure civile, ordonner le sursis à exécution du jugement N°1192/23 rendu le 14 juillet 2023 par le Tribunal De Grande Instance de Lomé et ce, jusqu'à ce que la cour d'Appel statue sur les mérites de l'appel interjeté.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE**

Fait à Lomé, le 03 Août 2023
Pour le requérant
Son conseil

Awal

ORDONNANCE N° 0803 /2023

Nous **IBRAHIM Awal** Vice Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;
Vu les dispositions de l'article 215 du Code de Procédure Civil ;
Attendu que la demande est fondée et qu'il faut y faire droit ;

Ordonnons le sursis à exécution du jugement N°1192/23 rendu le 14 Juillet 2023 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Enjoignons sieur CAMARA Mahamadou à assigner en confirmation du sursis dans un délai de 15 jours à compter de la présente décision ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Fait à notre cabinet à Lomé le 09/08/2023.....

LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL

Awal

3

BULLETIN D'ABONNEMENT



Vous êtes un **annonceur**, un **privé**, une **agence conseil** en communication ou un **homme d'affaires**! Vous avez besoin d'une communication dans le journal **Togo Matin**?



BP: 30117 Lomé-Togo
Tél: 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail: atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
tw: @togomatin1

Abonnez-vous au journal quotidien **TOGO MATIN** !

Souhaitez-vous vous abonner au journal Togo Matin ou l'offrir à un (e) ami (e) ou à vos proches?

Nom ou raison sociale:

Profession ou activité:

Adresse: / BP:

Tél: / E-mail:

► Je m'abonne

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|-------------|
| <input type="radio"/> | Abonnement mensuel: | 5.000 FCFA |
| <input type="radio"/> | Abonnement trimestriel: | 15.000 FCFA |
| <input type="radio"/> | Abonnement semestriel: | 20.000 FCFA |
| <input type="radio"/> | Abonnement annuel: | 40.000 FCFA |

ProDeG IV

Acteurs et partenaires impliqués en atelier de planification opérationnelle à Lomé

La 4^{ème} phase du programme décentralisation et gouvernance dénommé ProDeG IV démarré en février 2022 se poursuit. Pour annoncer les couleurs de la nouvelle année 2024, les acteurs de ProDeG IV, avec l'ensemble de ses parties prenantes, se sont retrouvés en atelier de planification les 07 et 08 février 2024. Objectif : l'élaboration et l'adoption d'un Plan Opérationnel pour l'année 2024.

Les travaux qui ont démarré mercredi 07 février 2024 ont été officiellement lancés par le directeur du cabinet du ministère de l'Administration territoriale et de l'aménagement des territoires, M. Robert Bakai.

« Le programme décentralisation et bonne gouvernance fait partie des programmes clés qui nous accompagnent. Les défis qui nous attendent au cours de cette année 2024 sont immenses. Nous aurons bientôt les élections législatives et régionales avec l'ensemble des défis liés à l'installation des conseils régionaux élus, les défis liés au développement des territoires avec les 15 communes pilotes comme modèles de base, les défis liés à l'élaborations de nouveaux référentiels de la décentralisation », a précisé le représentant du ministre.

Il a relevé que dans sa Feuille de route « Togo 2025 », le gouvernement a fait de la décentralisation et de la déconcentration, un secteur de réforme clé qui devrait permettre de consolider les structures de l'Etat et de stabiliser ses comptes publics.

Particulièrement, l'atelier visait à permettre aux parties prenantes de

disposer d'un plan opérationnel (PO) pour l'année, de réaffirmer leur engagement pour la mise en œuvre des actions prioritaires, d'identifier de nouvelles

la période de février 2022 à janvier 2025 et s'arrime donc sur les priorités du gouvernement togolais exprimées dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

« En effet, pour l'implémentation de cette phase, il était important pour l'équipe du ProDeG IV et ses partenaires de planifier des actions

rencontré un succès durant les deux dernières années sur le plan national que local.

En effet, sur le plan national, le programme a apporté sa contribution dans l'élaboration et l'adoption, par le gouvernement, de plusieurs actes juridiques de mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration (lois,

renforcer la participation politique des citoyennes et des citoyens ainsi que la transparence et la reddition de compte dans la gestion des affaires publiques locales.

Aussi, notons que 5 nouvelles communes (Bassar 1, Doufelgou 1, Oti 1, Sotouboua 2 et Wawa 2) bénéficient également de l'appui du programme



Photo de famille des participants

pistes de collaboration avec les acteurs de décentralisation. Mais également, leur permettre de mieux comprendre le programme, ses règles et procédures de mise en œuvre et d'identifier des synergies avec d'autres programmes ainsi que d'autres partenaires.

L'appui de la GIZ au gouvernement togolais à travers ce programme s'inscrit dans le cadre des accords bilatéraux signés avec la République fédérale d'Allemagne en 2021. ProDeG IV couvre

concrètes qui sont en phase avec les besoins réels des acteurs. C'est pourquoi, chaque année, il est organisé un atelier de planification opérationnelle pour faire ensemble une analyse rétrospective des actions entreprises, tirer des leçons de la mise en œuvre des actions de l'année écoulée et enfin adapter la planification pour la nouvelle année », a relevé François Menguele, chef programme PRODEG IV au GIZ.

Il est à noter que la mise en œuvre du PRODEG a

décrets, arrêtés) ; le renforcement institutionnel et des capacités techniques des structures impliquées dans la décentralisation.

Au niveau local, le programme a permis aux 10 communes partenaires (Lacs 1, Vo 2, Avé 2, Haho 1, Est Mono 1, Agou 1, Mô 2, Blitta 1, Dankpen 1 et Oti Sud 1), entre autres d'élaborer leur plan de développement qui sont en attente de validation finale : d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes et de mettre en place des mécanismes en vue de

portant le nombre de communes partenaires à 15.

Et l'atelier qui vient de s'achever a ainsi réuni les maires et les Secrétaires généraux de ces 15 communes partenaires retenues à titre pilote par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet 33 (P33) de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, ainsi que les cadres du MATDDT et ses services, MDDT, MEF, de l'Ecole Nationale d'Administration, l'Université de Kara et les institutions partenaires.



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADAPTATION
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH
CERT
ISO CERTIFIED



www.pia-togo.com

Togo / Franc-maçonnerie

Le grand maître du GODF illumine de sa présence l'orient de Lomé

Arrivé pratiquement au terme d'une visite de travail au Togo, le Grand Maître du Grand Orient de France (GODF), Guillaume Trichard, a échangé à cœur ouvert et à visage découvert avec la presse togolaise. Preuve que la franc-maçonnerie ne se cache plus. Et qu'elle n'a jamais été « secrète » par nature, comme on le fait croire dans l'opinion. Et si elle s'est fermée à certaines périodes de l'Histoire, c'est parce qu'elle a été pourchassée abusivement par le pouvoir royal et le pouvoir catholique papal qui la tenait pour un danger. Et s'il existe bien un « secret maçonnique », il ne s'applique qu'aux travaux en loge. Aujourd'hui, l'eau a coulé sous le pont, les cartes rebattues, les compréhensions ont évolué, les appréhensions annihilées. De sorte qu'il n'existe plus aucune incompatibilité entre l'appartenance à la maçonnerie, à la religion chrétienne, musulmane, etc. Ou encore à être athé, agnostique, etc.

Le vendredi 9 février à l'hôtel du 2 février, alors qu'il sonnait "midi" passé de quelques instants, à l'heure où les travaux des Rencontres humanistes et fraternelles d'Afrique francophone et de Madagascar (Rehfram) 2024 battaient leur plein dans la capitale togolaise, le Grand Maître du GODF avait lui, rendez-vous sur un autre chantier : la rencontre avec des professionnels des médias du Togo.

« Mon voyage au Togo s'inscrit dans une série de visites en Afrique. C'est très important que le Grand Orient de France puisse être présent à un moment où il y a un ensemble de défis à relever en Afrique. Le Togo est le premier pays d'Afrique dans lequel nous avons 6 loges. C'est important que le Grand maître puisse aller à la rencontre des frères de ses loges. C'est mon devoir d'échanger avec eux,



Guillaume Trichard lors de la conférence de presse le 9 février 2024 à Lomé

recenser leurs difficultés et voir comment faire à notre niveau pour que les choses s'améliorent », a-t-il précisé.

Face à la presse, outre la présentation du but de sa présence, il a présenté l'obédience maçonnique à la tête de laquelle il a été porté depuis l'année dernière et a abordé sans tabou ce qu'est la franc-maçonnerie.

Le Grand Orient de France est en effet, la première obédience maçonnique libérale et adogmatique au monde. Ses premières loges ont été créées en 1728. À ce jour, le Grand Orient rassemble plus de 54.000 membres inscrits dans 1 391 Loges. Et le Togo est le premier pays d'Afrique à disposer de 6 loges.

« Nous sommes un ordre

initiatique où des hommes et des femmes s'engagent pour travailler ensemble, réfléchir sur le sens de leur vie, leur rapport avec la société et surtout l'engagement de la faire progresser, de l'améliorer et d'en faire une société plus juste et plus éclairée », a-t-il poursuivi.

Rayonner dans la cité

Comme le rôle de la franc-maçonnerie est de faire rayonner la lumière aussi bien à l'intérieur du temple que dans la cité, au cours de son séjour, M. Trichard est allé au-delà de la rencontre avec les frères et sœurs. Il a rencontré le premier ministre Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

« Nous avons des points de vue communs sur plusieurs préoccupations, par exemple l'éducation de la jeunesse, les projets humanitaires, les projets d'aide au développement, la préservation des cultures... Ce fut un échange riche. C'est très intéressant pour moi d'avoir ce niveau d'échange, qui m'a aussi permis d'expliquer ce qu'est la franc-maçonnerie libérale et adogmatique et ce qu'elle n'est pas », a indiqué M.

Trichard.

Le grand maître du G. O. s'est également rendu à Aného, la ville tricentenaire sis à environ 45 km à l'est de Lomé. Il y a échangé avec le maire des Lacs 1. Il y a aussi pris langue avec des représentants des trois royaumes de cette commune.

« Je suis allé également à l'entrée de la forêt sacrée. J'ai appris beaucoup de choses sur la ville d'Aného, j'ai rencontré les élus locaux et j'ai pu découvrir aussi les cultures et les traditions du pays », s'est-t-il réjoui. Prochaine étape de la tournée du G.M. Trichard, le Bénin. Depuis son élection en août 2023 comme GM du GO, il multiplie ses voyages, comme un Compagnon, en Afrique et ailleurs en vue de répondre aux défis de l'obédience, voire de la Franc-maçonnerie universelle de répandre l'idéal de la flamme afin que plus que jamais, elle rayonne pour participer à bâtir un monde équilibré et plus juste.

Diplômé de l'Institut Mines Telecom Business School, M.Trichard (47 ans) a succédé à Georges Serignac.

TM

Dédicace de livre

"Noire en Asie: une odyssée vers la tolérance", entre ombre et lumière de Grétah Waklatsi

"Noire En Asie: Une odyssée vers la tolérance", tel est l'intitulé de l'œuvre de l'auteure franco-togolaise, Grétah Waklatsi dédiée samedi 10 février 2024 à Lomé. La soirée dédicace a connu la présence des passionnés de la littérature, écrivains dont Kangni Alem.

Parcourir l'Asie, continent mystérieux et fascinant en s'inspirant de sa culture, c'est le rêve de Grétah Waklatsi. Mais au delà de son imagination et de ses attentes, se dévoilent d'autres réalités. En Sri Lanka, Birmanie, Laos, Thaïlande ou encore au Japon, ce fut pour l'auteure, "un voyage initiatique entre ombre et lumière qu'elle décrit à travers les lignes de son livre en 110 pages.

Face à cette réalité surprenante, où sa couleur de peau suscite curiosité et incompréhension, prise pour une bête de foire ou une prostituée, elle doit affronter

regards condescendants et interrogatoires humiliants. Mais aussi des moments de grâce. Entre quêtes spirituelles et confrontations au racisme, entre émerveillements et désenchantements, ce journal de bord relate les mille péripéties d'un périple riche en émotions. Porté par une plume alerte et sans concession, il jette une lumière crue sur le traitement réservé aux Noirs dans certaines régions d'Asie aujourd'hui.

"Je dénonce les comportements de racisme envers les noirs en Asie et

par la même occasion dans certains endroits dans le monde entier. Lors de mes voyages en Asie, je me suis rendu compte que c'est pas possible pour certaines personnes de la couleur noire comme moi de pouvoir vivre leur passion, de voyager, et de circuler librement. C'est pour ça que je voulais apporter ce témoignage au grand public." a expliqué Grétah Waklatsi.

Derrière cette aventure personnelle, l'auteure lance un appel universel à plus de tolérance et de respect mutuel entre les peuples.

"Je ne voudrais pas que mon livre soit juste un récit d'une vie personnelle. Je voudrais que ce livre fasse un chemin, que ce livre interpelle nos dirigeants, le temps de le lire, de faire en sorte que le noir aussi soit accepté partout dans le monde", a-t-elle souligné.

Le livre est disponible à



la librairie Bon Pasteur, Bonne Semence, Awoudy, Hedranawoe, Adidogome au prix de 5000 FCFA et sur le site internet www.waklatsi.com et sur Amazone à 12 Euros.

Noire En Asie: Une odyssée vers la tolérance est la troisième œuvre de l'auteure

et devient le second ouvrage togolais inspiré de la culture Asiatique, après "L' Africain du Groenland" de l'écrivain togolais Tété-Michel Kpomassie.

Le récit de Gretah, retrace l'adage selon laquelle "On est mieux chez soi qu'ailleurs".

TM

S'adapter aux exigences du moment pour construire un monde meilleur



Oxy Conseil

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

